

**DAJI/2018/Décision/Tarifs/48**

Décision portant approbation des tarifs de location de salles (IUT)

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 09 juillet 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

### DECIDE

**Article 1 :**

Sont approuvés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 les tarifs de mise à disposition de locaux de l'IUT d'Aix-Marseille suivants :

TYPE DE SALLE	JOURNEE			1/2 JOURNEE		
	Public	Partenaires	Privé	Public	Partenaires	Privé
STUDIO DE PRISE DE SON	129,00	129,00	944,00	70,00	70,00	472,00
AMPHITHEATRE (160 PLACES)	161,00	161,00	783,00	87,00	87,00	392,00
SALLE DE COURS (80 PLACES)	97,00	97,00	526,00	60,00	60,00	263,00
SALLE DE TEST (160 places)	161,00	161,00	783,00	87,00	87,00	392,00
SALLE DE TP INFORMATIQUE	204,00	204,00	944,00	87,00	87,00	472,00
SALLE DE TP (SALLE A FEU / HSE)	200,00	200,00	400,00	100,00	100,00	200,00
SALLE DE COURS (TD)	75,00	75,00	290,00	38,00	38,00	145,00
SALLE DE REUNION (30 PLACES)	75,00	75,00	333,00	38,00	38,00	167,00
STUDIO DE PRISE DE VUE	507,00	507,00	1 399,00	245,00	245,00	658,00
STUDIO DE PRISE DE VUE AVEC MATERIEL	757,00	757,00	1 648,00	356,00	356,00	775,00
TECHNICIEN AUDIOVISUEL	36 €/heure	36 €/heure	36 €/heure	36 €/heure	36 €/heure	36 €/heure
SALLE D EXAMEN DE VUE (A06 MP)	550,00	550,00	900,00	300,00	300,00	500,00
SALLE DE CONTACTOLOGIE (A03 MP)	550,00	550,00	900,00	300,00	300,00	500,00

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 15 octobre 2018

**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

